



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 6 mai 2024 – N°56 /H030

## **Commission « Système financier et financement de l'économie »**

### **Programme 2024 des producteurs de la statistique publique**

#### **Table des matières**

<b>BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION</b> .....	<b>4</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Insee – Direction des études et des synthèses économiques (DESE), Département des comptes nationaux (DCN).....</b>	<b>6</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction générale des finances publiques (DGFIP), Service de la gestion fiscale, Département des études et statistiques fiscales (DESF), Pôle statistique public (PSP).....</b>	<b>7</b>
<b>Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis.....</b>	<b>12</b>

#### **AVERTISSEMENT**

**Références aux avis du programme de moyen terme du Cnis :**

*En raison de la révision du programme de moyen terme du Cnis, aucune référence aux avis n'est faite dans ce programme, contrairement aux autres années.*

*Les avis du programme de moyen terme 2024-2028 de la commission ont été officiellement adoptés par l'assemblée plénière en janvier 2024. Ils sont donnés en annexe pour information (Avis généraux et avis de la commission systèmes financiers et financement de l'économie)*

# Structure et contenu du document

*Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués*

## 0. Orientations pour 2024

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes  
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

## Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **DSECE**, le département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel de la Direction générale des douanes et droits indirects Direction générale des douanes et droits indirects dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du département des synthèses sectorielles (**DSS**) de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du Département des études et des statistiques locales (**DESL**) service statistique ministériel des collectivités locales, rattaché à la Direction générale des collectivités locales (**DGCL**) qui traite, analyse et met à disposition l'information statistique sur les finances, la fiscalité et les structures des collectivités locales dans les bilans et programmes de la commission « Territoires »

## 0. Orientations pour 2024

---

RAS

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

ACPR : Mise en place d'une collecte trimestrielle sur les flux (primes, prestations, arbitrages euros/UC) relatifs au Plan d'épargne retraite (PER) et à l'épargne retraite dans son ensemble auprès des organismes d'assurance et de retraite professionnelle supplémentaire à partir de juillet 2024.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

RAS

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

#### **Balance des paiements et comptes financiers**

Publication des données dans le base 2020 avec le rapport annuel de la balance des paiements (mi-2024) et fin septembre 2024 pour les comptes financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement European Business Statistics, la Banque de France va produire les données relatives au commerce international de services par mode de fourniture. En 2024, les travaux relatifs au Mode 3 seront menés. Il s'agit d'estimer les échanges de service fournis via l'implantation de filiales à l'étranger. Cette estimation peut être réalisée grâce aux données INSEE OFATS qui recensent les résultats des filiales étrangères par secteur d'activité.

#### **Comptes distributionnels**

Publication début 2024 d'un article du bulletin de la Banque de France présentant les nouvelles statistiques sur la distribution du patrimoine des ménages cohérentes avec la comptabilité nationale

## **Fonds d'investissement**

Dans le domaine des fonds d'investissement, les travaux sur la révision du règlement BCE sur les statistiques de fonds d'investissement se poursuivent en 2024. Le projet de règlement a été soumis à consultation publique en tout début d'année et il devrait être adopté en juin 2024 par le Conseil des Gouverneurs. La mise en œuvre de ce nouveau règlement est prévue en juin 2025.

## **Assurances**

Dans le domaine des assurances, les travaux sur la révision du règlement BCE sur les statistiques d'assurances vont démarrer en 2024 par un exercice de merits assessment (avec la consultation des différents comités de l'Eurosystème utilisateurs de ces statistiques). La fin des travaux est prévue pour fin 2025.

## ***Transition climatique***

Suite aux travaux de l'Eurosystème sur les statistiques climatiques, l'Eurosystème projette de publier en avril/mai 2024 une mise à jour des indicateurs « expérimentaux » publiés en janvier 2023. Les travaux menés en 2023 sur ces indicateurs ont en effet permis d'enrichir leur méthodologie. Ces indicateurs portent sur (i) l'empreinte carbone contenu dans le portefeuille des investisseurs de la zone euro, (ii) l'exposition aux risques physiques de ces investisseurs et (iii) les émissions/détentions d'instruments financiers verts.

Dans le cadre de l'initiative internationale Data gaps, la Banque de France va étudier la faisabilité d'une mesure de l'empreinte carbone des investissements directs français à l'étranger (IDEs). Il s'agit de réallouer les ordres de grandeur d'émissions carbone publiées de sociétés cotées aux sociétés investies non cotée.

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Courant 2024, la Banque de France va rénover le portail WEBSTAT, par lequel le public a accès aux données qu'elle publie.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Insee – Direction  
des études et des synthèses économiques (DESE), Département des  
comptes nationaux (DCN)**

Programme 2024 non transmis à ce jour.

## **0. Orientations pour 2024**

---

### **1. Déploiement du nouveau serveur de calcul SAS et installation d'un serveur de calcul R et Python**

Un nouveau serveur SAS augmentant d'un facteur cinq la puissance de calcul a été installé au Département des études et statistiques fiscales (DESF).

La migration vers ce nouveau serveur de calcul a été l'occasion de repenser l'organisation des données sur le serveur.

Un serveur permettant d'utiliser les outils R et Python est en cours d'installation. La formation des agents est programmée durant le premier semestre 2024. L'objectif est de permettre au DESF de sortir progressivement de SAS.

### **2. Arrivée des premiers fichiers issus de l'application « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI)**

Un premier module du fichier GMBI a été livré à l'Insee par les services informatiques de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) en décembre 2023. Deux autres transmissions auront lieu courant 2024. Ces livraisons sont en cours d'analyse au DESF afin d'obtenir le plus rapidement possible des fichiers exploitables.

### **3. Acquisition de nouvelles données**

Le DESF travaille à l'acquisition de nouvelles bases de données au sein de la DGFIP (notamment Ficovie - Fichier des COntrats d'assurance VIE et Ficoba - Fichiers des COmptes Bancaires et Assimilés) et aux expressions de besoin de nouvelles données qui seront collectées par la DGFIP (facturation électronique notamment).

### **4. Création d'une section Évaluation de la fraude fiscale**

Le DESF va créer en 2024 une nouvelle section intégrée au SSM, chargée de mener les travaux d'estimation du manque à gagner fiscal pour les principaux impôts. La section sera composée d'un chef de section et de deux chargés d'études. Elle sera chargée de produire et diffuser les estimations du DESF sur le sujet et de participer aux réflexions méthodologiques et aux travaux des instances dédiées, qu'elles soient nationales (Conseil d'évaluation de la fraude) ou internationales (UE, OCDE).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### 1.2.1 Exploitation de la « Base nationale des données patrimoniales » (BNDP)

Les explorations menées les années précédentes sur cette base de données ont permis d'en extraire trois sources d'informations importantes :

- une base de données individuelles sur les successions ;
- une base de données individuelles sur les ventes ;
- et une base de données individuelles sur les donations.

Une fois consolidées, ces différentes sources donneront des informations détaillées sur les variations de patrimoine des ménages. La mise à disposition de ces données à la statistique publique et aux chercheurs sera étudiée.

#### 1.2.2 Mise en place du transfert d'informations en application des dispositifs DPI-DAC7 (plateformes d'économie collaborative)

Le dispositif DPI-DAC7 (« Digital Platform Information - Directive on Administrative Cooperation 7 ») trouve sa source dans les initiatives prises au sein de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à harmoniser des obligations déclaratives. Ainsi, dans le cas de la France, le dispositif DPI-DAC7 succédera au dispositif déclaratif Écollab, mentionné à l'article 242 bis du code général des impôts (CGI). Ces nouvelles obligations s'appliquent aux opérations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 devant faire l'objet d'une déclaration en 2024.

#### 1.2.3 Nouveaux fichiers issus du transfert de la gestion et du recouvrement de certaines taxes par la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) vers la DGFIP

La transfert des taxes historiquement collectées par les douanes se poursuit (recouvrement des droits d'accise sur les alcools et tabacs au 1<sup>er</sup> janvier 2024). Les déclarations de TVA se sont ainsi enrichies de ces nouvelles informations.

#### 1.2.4 Fichiers « Pote<sub>1</sub> » panélisés avec revenus agrégés comparables à ceux de l'ERFS

---

<sup>1</sup> Fichier des déclarations de revenus fiscaux

Des fichiers « Pote » panélisés agrégeant les revenus catégoriels sur longue période (2002-2020) ont été créés. Ils sont appariés avec les données ISF (Impôt sur la Fortune) / IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière). La définition des revenus catégoriels est similaire à celle issue des bilans de production de l'Enquête sur les Revenus fiscaux (revenus avant redistribution). Dans le futur, ces données seront produites chaque année et seront mises à disposition du service statistique public et des chercheurs du fait de la simplicité de leur utilisation.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### **1.3.1 Rénovation de la chaîne d'acquisition des déclarations 2044 et 2048 relatives aux revenus fonciers et plus-values immobilières**

Les déclarations 2044, 2044S, 2044EB, et 2048-IMM sont à ce jour transmises par flux manuel au DESF. Il est prévu en 2023 que l'acquisition de ces déclarations s'opère *via* un flux automatisé, au même titre que l'Impôt sur le Revenu. Les données ainsi transférées devraient contenir plus d'informations, notamment sur le SIREN des déclarants professionnels (notamment les SCI)

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

#### **1.4.1 Constitution d'un référentiel entreprise, y compris entreprises individuelles**

La multiplicité des sources d'informations sur les personnes morales a conduit le DESF à construire un référentiel rassemblant de façon cohérente la plupart des informations relatives à une unité légale. Les entreprises individuelles y figureront également.

Il est prévu en 2024 d'inclure dans ce référentiel des informations relatives à l'appartenance d'un groupe fiscal ou économique. Ce référentiel pourra être mis à disposition de la statistique publique mais ne pourra pas être accessible en open data.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Sans objet

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024**

Sans objet : le DESF ne réalise des rapprochements de données qu'à partir des identifiants fiscaux.



# Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

## Rendre compte d'un monde qui se transforme

### **AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux**

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO<sub>2</sub>, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

### **AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société**

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

### **AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale**

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

### **AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques**

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets

tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

## **Éclairer les débats dans une société complexe**

### **AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations**

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

### **AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie**

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

### **AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre**

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

### **AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires**

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

## **Innover pour mieux répondre aux besoins**

### **AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données**

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

### **AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles**

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

### **AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

## **Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis**

## **Économie, transition écologique et transformation numérique**

### **SF1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques**

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement.

Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

### **SF2 : Observer le financement de la transition écologique**

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

### **SF3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?**

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

### **SF4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique**

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la data gaps initiative.

### **SF5: Mesurer la contribution du numérique à la croissance**

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

#### **SF6 : Suivre le développement de la « fintech »**

La fintech est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la fintech et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux parties prenantes de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

#### **Observer une économie mondialisée**

#### **SF7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance**

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

## **SF8: Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps**

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : data gaps initiative, Système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7ème édition.

Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le Conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays.

Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

### **Mesurer les inégalités**

#### **SF9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages**

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays.

Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

### **Analyser la conjoncture**

#### **SF10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques**

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (nowcasting) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le Conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il

encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.